



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***23020798***Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi

02 FEV. 2023

Le Greffier

N° d'entreprise : 0763 967 347

Nom

(en entier) : **NEOVIA**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société coopérative**Adresse complète du siège : **boulevard Pierre Mayence 1, 6000 Charleroi****Objet de l'acte : Nomination d'un réviseur pour une période de trois ans**

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale du 28 juin 2022

1. Nomination d'un réviseur pour une période de trois ans

L'Assemblée générale approuve la proposition du Conseil d'administration et désigne RSM InterAudit, représentée par Madame Céline ARNAUD, en tant que commissaire pour une durée de trois ans pour un montant annuel de 1.500 euros HTVA par an. Ce mandat se terminera donc à l'Assemblée générale de 2024 validant les comptes au 31 décembre 2023.

R. DURANT,
Président

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/02/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).